

État des dépenses du bureau du vérificateur général

CHAPITRE 4

- 4.1 Dans le but d'offrir au lecteur ou à la lectrice une reddition de comptes quant aux sommes affectées à la réalisation de son mandat, le vérificateur général de la Ville de Lévis présente traditionnellement, à même le rapport annuel, l'état des dépenses du bureau du vérificateur général, ainsi que le rapport d'audit de cet état, produit par un auditeur indépendant. Les tableaux 2 et 3 montrent respectivement une copie de ces documents, qui ont été déposés le 7 mai 2012 au conseil de la Ville de Lévis.

Tableau 2 : État des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LÉVIS			
État des dépenses			
Exercice terminé le 31 décembre 2011			
	Budget	Réalisations	
	2011	2011	2010
Rémunération	175 534 \$	176 928 \$	162 757 \$
Avantages sociaux et charges sociales	38 617	43 290	41 243
Déplacement et représentation	3 000	1 195	1 279
Congrès et délégation	1 000	-	-
Publications	3 000	2 260	1 748
Honoraires professionnels	72 849	21 289	10 615
Formation	3 000	1 188	1 103
Cotisations versées à des associations	4 000	2 443	3 997
Fournitures de bureau	4 000	1 127	2 530
	305 000 \$	249 720 \$	225 272 \$

Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

L'état financier est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.



14 mars 2012
 André Matte Date
 Vérificateur général de la Ville de Lévis

Tableau 3 : Rapport de l'auditeur indépendant, aux membres du conseil de la Ville de Lévis, de l'état des dépenses du vérificateur général.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Ville de Lévis

Nous avons effectué l'audit des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Lévis

5020, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z6

Téléphone : 418 833-2114
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 833-9983

Québec

815, boulevard Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone : 418 659-7374
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 650-4480

www.lemieuxnolet.ca

courrier@lemieuxnolet.ca

Opinion

À notre avis, cet état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



LEMIEUX NOLET
comptables agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 27 avril 2012

[†] Comptable agréé auditeur permis no 18598